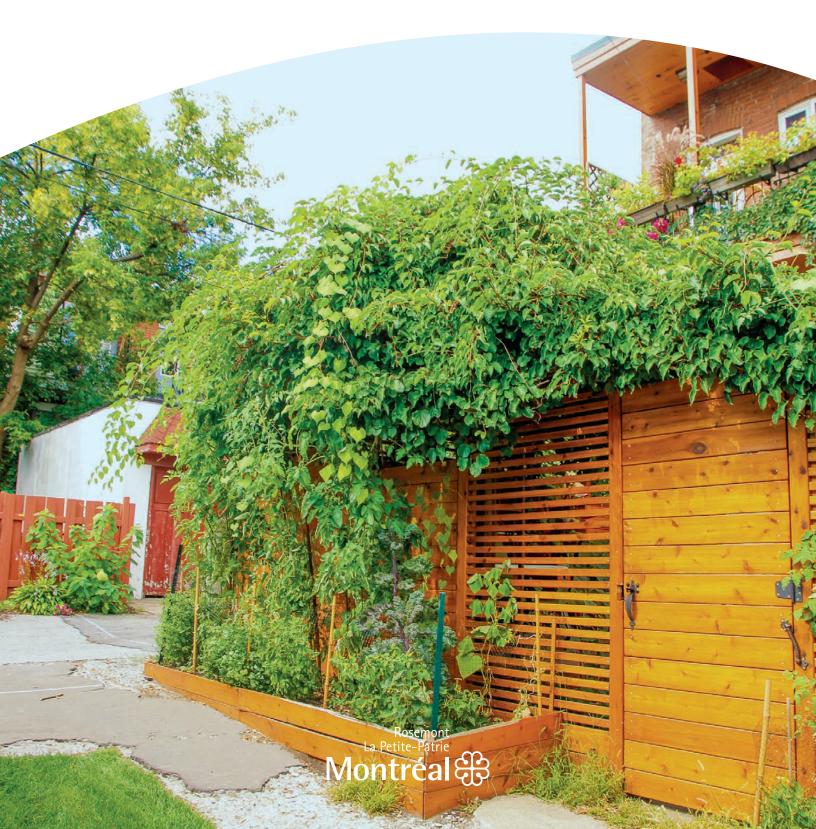
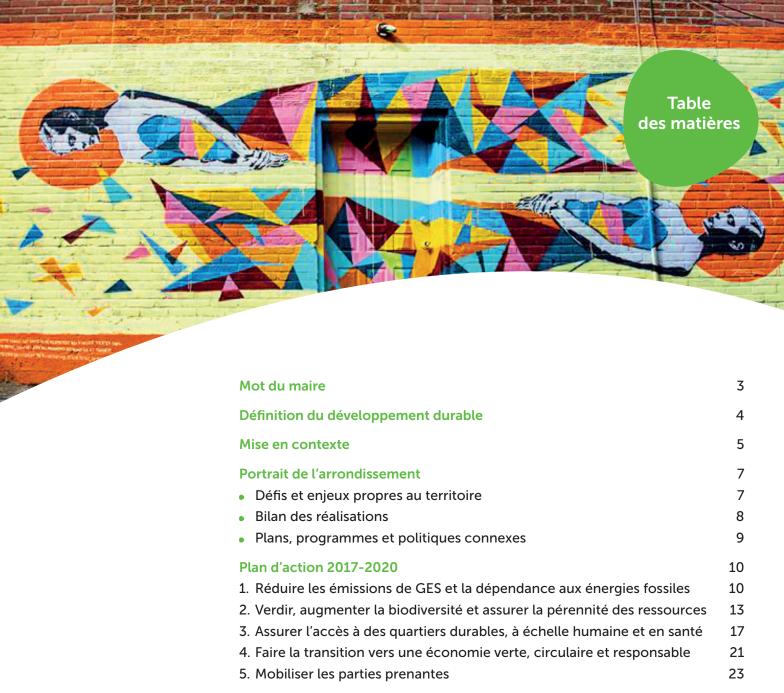
Plan local de développement durable

2017 2020









développement traditionnel qui, basé principalement sur la croissance, compromet l'avenir de notre environnement, de nos enfants.

Précurseurs, les citoyens de Rosemont-La Petite-Patrie ont été parmi les premiers à prendre le pari du développement durable et à ancrer ses principes dans leur ADN, comme en témoignent les nombreuses ruelles verdies, les jardins maraîchers aménagés en bordure de rue, les saillies transformées en espaces fleuris, les vélos dans les rues à l'année et les poulaillers qui animent les cours arrière des familles de fermiers urbains.

Les années à venir s'annoncent des plus inspirantes pour l'arrondissement, avec l'adoption de ce premier Plan local de développement durable, qui dresse un portrait du chemin parcouru et trace les jalons des nombreux projets à réaliser. Les 19 actions et 70 mesures qui y sont présentées sont garantes d'un avenir plus vert et plus équitable pour tous. Arrimé au plan Montréal durable 2016-2020, ce plan d'action assurera une cohésion avec les efforts montréalais, tout en structurant nos interventions futures.

Parce que le développement durable bénéficie d'une mobilisation de tous les acteurs d'une communauté, l'Arrondissement continuera de miser sur la précieuse collaboration et l'expertise de ses partenaires locaux, de même que sur l'implication de la population. Ensemble, à force d'innovation et grâce à la somme de nos actions et de notre engagement, nous parviendrons à créer un cadre de vie inspirant pour tous.

Je suis très heureux de vous présenter le Plan local de développement durable 2017-2020, qui nous servira de tremplin durant les trois prochaines années.

Le maire de l'arrondissement

François William Croteau



Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie souscrit à la définition issue du rapport de la Commission Brundtland, Notre avenir à tous. Le développement durable y est défini comme :

(...) un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.









Démarche montréalaise en développement durable

Ensemble pour une métropole durable

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal a adopté le plan Montréal durable 2016-2020 à la suite d'un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires, y compris plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont déterminé 3 défis et 4 priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les 3 défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été établis comme étant :



Montréal sobre en carbone

Réduire de 80 % les GES d'ici 2050 Réduire et s'adapter



Montréal équitable

Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures Inclure et lutter contre les inégalités



Montréal exemplaire

Adopter des pratiques exemplaires de développement durable Tracer la voie et mobiliser

Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016-2020 fixe 4 priorités qui sont déclinées en 20 actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises, notamment :

- le plan d'action de l'administration municipale;
- les plans locaux de développement durable des arrondissements et des villes liées;
- le plan d'action des organisations partenaires;

Finalement, le plan Montréal durable 2016-2020 rappelle les grandes cibles collectives qui résultent de différents exercices de planification et qui font état des engagements pris à l'échelle internationale.

3 défis

Montréal sobre en carbone

Montréal équitable

Montréal exemplaire

4 priorités d'intervention

Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

10 cibles collectives

Diminuer les émissions de GES de la collectivité de

30% d'ici 2020 par rapport à 1990 et de

80% d'ici 2050 Atteindre la norme canadienne de

8,8µg/m² en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020 Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de

pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021 Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à

Z, I/GJ/m² pour les bâtiments des secteurs commercial et industriel d'ici 2021

Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25%

d'ici 2025 par rapport à 2007

Augmenter la part des aires protégées terrestres à 10% du territoire, à

moyen terme

des matières recyclables et 60% des matières organiques

d'ici 2020

Valoriser

Diminuer de

20%

l'eau potable

produite par les

usines de Montréal

d'ici 2020

par rapport

à 2011

Diminuer de
10%
la sédentarité
de la population
d'ici 2025
par rapport
à 2012

le nombre
de certifications
environnementales
ou d'adhésions à
des programmes
environnementaux
volontaires d'ici
2020 par rapport
à 2010

Augmenter de



requiert une planification rigoureuse, intelligente, à l'image des résidants et de leurs habitudes de vie.

Par le passé, cette planification a donné lieu, par exemple, à la mise en place de multiples interventions au profit du partage harmonieux des voies publiques, de la mobilité et de la sécurisation des déplacements actifs. L'Arrondissement utilise également des outils créatifs de préservation de l'environnement, particulièrement en donnant la possibilité aux citoyens de verdir, cultiver et s'approprier l'espace public.

Défis et enjeux propres au territoire

- La mobilité active des personnes
- La sécurité des déplacements
- La gestion des matières résiduelles
- Le verdissement et l'augmentation de la canopée
- L'appropriation du domaine public par les citoyens
- L'agriculture en contexte urbain
- L'offre de logements abordables
- La sécurité alimentaire et l'accès local à des aliments sains et diversifiés
- L'accès à la culture









15 ans de développement durable

Depuis sa création en 2002, Rosemont–La Petite-Patrie se démarque par des projets audacieux et rassembleurs, qui repensent le « vivre en ville ». En 2008, trois ans après l'adoption du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, l'Arrondissement a réalisé un bilan de ses propres actions, faisant état de près d'une centaine de mesures déployées afin d'améliorer la qualité de vie des résidants.

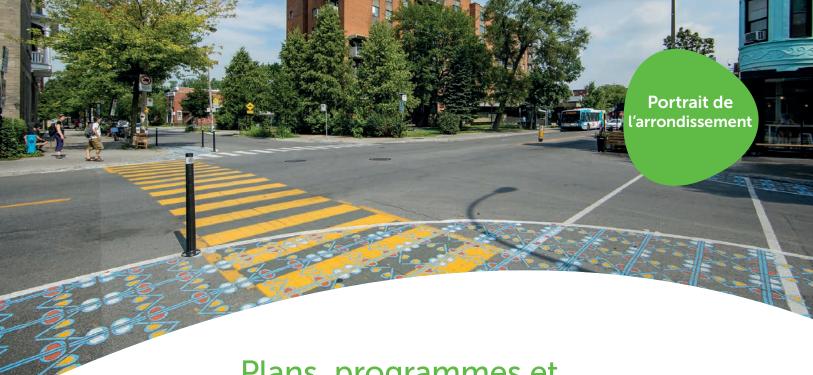
De 2010 à 2015, alors que la Ville de Montréal mettait en œuvre le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, l'Arrondissement poursuivait parallèlement le travail déjà entamé. Parmi les actions réalisées, soulignons : l'implantation graduelle de la collecte des résidus alimentaires dans les foyers à compter de 2010, la réalisation des premières ruelles vertes, la mise sur pied de projets en agriculture urbaine, l'élaboration, en 2014, du Plan local de déplacement, de même que l'adoption du plan MADA (Municipalité amis des aînés) 2014-2016, et plus encore. Ces réalisations sont autant d'initiatives qui témoignent de l'engagement de l'Arrondissement dans un projet d'avenir responsable, vert et solidaire.











Plans, programmes et politiques connexes

Le développement durable s'organisant autour de plusieurs champs d'intervention, l'Arrondissement s'est doté, au fil des ans, de divers outils de planification connexes au présent plan local dans le but de guider ses actions.

Outils locaux

- Plan local de déplacement
- Programme de ruelles vertes
- Campagne Faites comme chez vous!
- Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité
- Plan directeur culturel 2016-2020
- Plan d'action MADA 2017-2019

Outils montréalais

- Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal
- Politique de l'arbre et Plan d'action canopée 2012-2021
- Politique de l'enfant et son plan d'action
- Politique municipale d'accessibilité universelle
- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
- Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020





De 2017 à 2020, l'Arrondissement compte mettre de l'avant 19 actions, se déclinant en 67 mesures tangibles en matière de développement durable. Ces actions seront articulées autour de 4 grandes priorités d'intervention, à l'instar du plan Montréal durable 2016-2020.

Plus que jamais, la collaboration des différents partenaires locaux et la mobilisation citoyenne seront valorisées, afin de mener à bien cet ambitieux programme.

Priorité 1

Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles Pour minimiser les impacts de l'activité humaine sur l'environnement, il est primordial de s'attaquer dès aujourd'hui aux émissions de gaz à effet de serre générées sur le territoire, notamment en repensant les déplacements et en misant sur des énergies renouvelables dans la planification de l'ensemble des activités.

Alors que dans la grande région métropolitaine, près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont causées par le transport, l'Arrondissement fait le choix d'encourager la population et ses propres employés à se tourner vers la mobilité active. Pour ce faire, il a déjà abaissé à 30 km/h la vitesse dans les rues locales, peint en jaune les zones de 5 mètres aux abords des intersections et ajouté de nombreux panneaux d'arrêt obligatoire à proximité des écoles et des parcs.

Au cours des prochaines années, l'aménagement de saillies de trottoirs et la sécurisation des ruelles se poursuivront, soit par l'ajout de dos d'âne ou par leur fermeture partielle. Les bandes cyclables dans les rues et le mobilier urbain, dont les 6 500 places de vélo actuellement disponibles pour les cyclistes seront également multipliés. Rosemont—La Petite-Patrie compte donc continuer le travail entrepris depuis plusieurs années, guidé par son Plan local de déplacement, lancé en 2014.

Toujours dans le but de réduire sa dépendance aux énergies fossiles, l'Arrondissement prévoit augmenter l'efficacité énergétique de ses installations et souhaite obtenir des certifications en ce sens pour certaines d'entre elles. L'utilisation de l'autopartage sera encouragée et, afin d'ouvrir la voie aux voitures électriques, de nouveaux espaces de stationnement sur rue équipés de bornes de recharge s'ajouteront aux 50 espaces existants.



Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 Augmenter la part mo	dale des déplacements à pied, à vé	elo ou en transport en commun
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Poursuivre la mise en œuvre du Plan local de déplacement	Lancé en 2014	Poursuivre la réalisation des interventions
Sécuriser les déplacements actifs des citoyens sur les trajets domi- cile-école-travail (aménagement de corridors scolaires, sécurisation des intersections, rétrécissement des intersections, etc.)	Plusieurs interventions effectuées (ex. : saillies de trottoir, dos d'âne, signalisation)	Augmenter le nombre d'interventions
Promouvoir, chez les enfants et leurs parents, les déplacements actifs sur le trajet domicile-école-travail (À pied, à vélo, ville active, etc.)	Plusieurs interventions effectuées (ex. : entretien 4 saisons des pistes cyclables et des trottoirs)	Augmenter le nombre d'interventions
Installer de nouveaux supports à vélo dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux	Total de 6 500 places aménagées	Augmenter le nombre de supports
Maintenir la priorisation du piéton dans les aménagements	1 rue semi-piétonne et partagée aménagée	Aménager 2 rues piétonnes et partagées
Appliquer la réglementation d'urba- nisme visant à établir des exigences relatives au nombre d'unités de stationnement pour vélos	Cadre réglementaire existant appliqué	Poursuivre l'application du règlement
Action 2 Électrifier et optimise	er les transports montréalais	
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Aménager des espaces de station- nement sur rue pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge	50 espaces de stationnement sur rue et 2 hors rue équipés d'une borne de recharge	Augmenter le nombre d'espaces de stationnement sur rue avec borne de recharge
Aménager des espaces de station- nement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge, dans les stationnements des édifices municipaux	2 espaces de stationnement équipés d'une borne de recharge aux abords des édifices municipaux	Augmenter le nombre d'espaces de stationnement équipés d'une borne de recharge aux abords des édifices municipaux
Réserver des espaces de stationne- ment aux véhicules en libre-service sur le domaine public	18 espaces de stationnement réservés aux véhicules en libre-service (vignettes émises par l'Arrondissement) et espaces réservés aux véhicules en libre-service aménagés dans 3 stationnements publics (ex.: Centre Père-Marquette et Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme)	Maintenir le nombre d'espaces de stationnement réservés aux véhicules en libre-service



Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles

Action 2 Électrifier et optimiser les transports montréalais (suite)		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Diversifier l'offre de moyens de transport pour les employés de l'Arrondissement dans le but de favoriser la mobilité durable	Plusieurs moyens de transport offerts aux employés (clé Bixi, carte OPUS, abonnement à Communauto)	Analyser l'utilisation et l'augmentation de l'utilisation des divers moyens de transport par les employés
Analyser le cadre réglementaire nécessaire à la mise en place d'un règlement d'urbanisme visant l'installation de bornes de recharge dans certains projets particuliers	-	Proposer un règlement d'urbanisme

Action 3 Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Adhérer à la Politique de développe- ment durable pour les édifices de la Ville de Montréal	Politique appliquée	Poursuivre l'application de la politique
Obtenir une certification (LEED, BOMA BEST, etc.) lors de la construction ou de la rénovation des édifices municipaux	Quelques certifications LEED OR ob- tenues (ex. : chalets des parcs De Gaspé et du Pélican)	Augmenter le nombre d'édifices municipaux certifiés
Réduire la consommation énergétique des édifices municipaux	Consommation réduite lors du remplacement des équipements	Poursuite de la réduction de la consommation lors du remplacement des équipements
Remplacer les systèmes de réfrigération aux HCFC dans les arénas	Travaux à l'aréna Père-Marquette terminés	Fin des travaux à l'aréna Étienne-Desmarteau



Priorité 2

Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources Avec ses 400 saillies végétalisées et ses 108 ruelles aménagées en véritables oasis urbaines, Rosemont–La Petite-Patrie est le champion montréalais incontesté des espaces publics verdis et investis par la communauté. D'ici 2020, la poursuite de la mise en œuvre de diverses mesures, de même que l'application du cadre réglementaire existant sont prévues afin de bonifier le couvert végétal et d'enrichir la biodiversité, tant sur le domaine public que sur les terrains privés.

Les objectifs de verdissement et de lutte contre les îlots de chaleur demeureront au cœur des priorités. En plus de favoriser les aménagements propices à la biodiversité, l'Arrondissement continuera de soutenir les initiatives d'appropriation citoyenne et de verdissement au moyen, entre autres, des campagnes *Faites comme chez vous!* et *Un arbre pour mon quartier*, qui sont intégrées au plan d'action du programme Écoquartier.

L'Arrondissement poursuivra également la mise en œuvre du Plan d'action canopée 2012-2021 de la Ville de Montréal. La plantation annuelle de plus de 700 arbres sur le domaine public permettra de maintenir ou d'augmenter légèrement le couvert arborescent du territoire, et ce, malgré la problématique causée par l'infestation de l'agrile du frêne.

Les efforts de promotion de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et de valorisation des matières résiduelles continueront également d'être soutenus. Ainsi, avec l'aide d'organismes partenaires, la sensibilisation des citoyens et des entreprises à ces enjeux cruciaux sera poursuivie. L'Arrondissement prévoit également intégrer les édifices municipaux à cette démarche, avec comme objectif de tendre vers le zéro déchet.







Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Participer à la mise en œuvre du Plan d'action canopée (foresterie urbaine) visant la préservation et le développement du patrimoine arboricole comme proposé dans la Politique de l'arbre	Plan d'action canopée adopté en 2012	Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action canopée
Déterminer les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (Plan d'action canopée 2012-2021)	Une moyenne de 700 arbres plantés sur le domaine public annuellement	Maintenir le nombre d'arbres plantés sur le domaine public
Inciter les grands propriétaires terriens (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété (Plan d'action canopée 2012-2021)	Une moyenne de 250 arbres vendus annuellement, dans le cadre de la campagne <i>Un arbre pour mon</i> <i>quartier</i> du programme Écoquartier	Maintenir le nombre d'arbres vendus dans le cadre de la campagne <i>Un arbre pour mon quartier</i> du programme Écoquartier
Implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des 3 strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux et les pollinisateurs, etc.)	Plusieurs aménagements réalisés ou soutenus par l'Arrondissement (ex. : plantes nectarifères dans les saillies de trottoir, gestion différenciée, distribution d'asclé- piades, projet Jardin pour tous)	Augmenter le nombre d'aménagements
Soutenir l'appropriation citoyenne et le verdissement du domaine public par la campagne <i>Faites comme</i> <i>chez vous!</i>	Plusieurs mesures implantées (plates-bandes des ruelles vertes, carrés d'arbre ou saillies verdies, dons de fleurs, etc.)	Augmenter le nombre de participants et le nombre d'espaces verdis
Soutenir les initiatives citoyennes de verdissement	Une moyenne de 5 projets de verdis- sement réalisés annuellement par le programme Écoquartier	Maintenir le soutien aux initiatives citoyennes de verdissement
Contribuer à l'augmentation des superficies d'aires protégées de l'agglomération (parcs locaux, mosaïques de milieux naturels, etc.)	Milieux naturels visés dans le schéma d'aménagement protégés par des moyens efficaces (zonage et servitude)	Poursuivre la protection et l'acquisition de nouveaux terrains

Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Adopter des dispositions réglemen- taires concernant les toits blancs et/ou verts	Règlement adopté en 2014	Poursuivre l'application du règlement
Modifier la réglementation d'urba- nisme afin d'exiger un taux minimal de verdissement lors de construction ou rénovation de bâtiments	Règlement modifié en 2015	Poursuivre l'application du règlement
Adopter un règlement pour favoriser l'aménagement de stationnements durables ou appliquer la norme BNQ 3019-190/2013 (Lutte aux ilots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs)	Règlement adopté en 2011	Poursuivre l'application du règlement



Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti (suite)		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Aménager des toits blancs ou verts sur les édifices municipaux	Plusieurs toits aménagés (ex. : toit végétal du chalet de golf, toits blancs des chalets des parcs De Gaspé et du Pélican)	Aménager ces types toits lors de réfections
Appliquer le règlement d'urbanisme visant à implanter des écrans visuels constitués d'arbres, d'arbustes ou de graminées autour d'équipements électriques ou de télécommunication	Cadre règlementaire existant	Poursuivre l'application du règlement
Appliquer le règlement d'urbanisme visant à établir des critères de plantation d'arbres dans les aires de chargement	Cadre règlementaire existant	Poursuivre l'application du règlement
Appliquer le règlement d'urbanisme visant à intégrer la capacité d'un projet à favoriser la plantation d'arbres dans les critères applicables aux fins de la délivrance d'un permis	Cadre règlementaire existant	Poursuivre l'application du règlement
Action 6 Réduire et valoriser le	es matières résiduelles	
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles

Action 6 Réduire et valoriser le	s matières résiduelles	
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 voies sur le domaine public	114 contenants permettant la collecte à 2 voies répertoriés en 2016	Augmenter le nombre d'équipements pour assurer la collecte à 2 voies
Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 ou 3 voies dans l'ensemble des édifices municipaux	-	Inventorier les édifices municipaux dotés de la collecte à 2 ou 3 voies et en augmenter le nombre
S'inscrire au programme de reconnaissance ICI on recycle!	Aucune reconnaissance obtenue par un édifice municipal	Obtenir la reconnaissance pour un ou plusieurs édifices municipaux
Adopter une directive visant l'élimination de l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration local	-	Adopter une directive
Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services	Plusieurs initiatives mises sur pied (activités et événements, camp de jour zéro déchet, programme de soutien pour les couches lavables, etc.)	Augmenter le nombre d'initiatives s'inscrivant dans la démarche zéro déchet
Sensibiliser les citoyens à l'importance de recycler et de participer à la col- lecte des résidus alimentaires	Plusieurs initiatives mises sur pied (ateliers, formations, porte-à-porte, etc.)	Maintenir les initiatives
Exiger la démolition sélective et le dépôt d'un plan de réutilisation des déchets de démolition préalable à l'émission d'un permis de démolition	Conditions déjà imposées par le comité de démolition	Poursuivre l'imposition de ces conditions par le comité



nation graduelle

Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 7 Optimiser la gestion de l'eau		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Développer des infrastructures multifonctionnelles inondables (espaces publics pouvant servir de bassins de rétention temporaire des eaux pluviales)	Plusieurs surfaces perméables et inondables aménagées par le verdissement (ex. : saillies de trottoir, plates-bandes des ruelles vertes) et bassins de rétention implantés (ex. : parcs De Gaspé et du Pélican)	Poursuivre l'aménagement de surfaces perméables et inondables par le verdissement et l'implantation de bassins de rétention, lorsque intégrée aux travaux des édifices municipaux
Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux en favorisant le remplacement de certains appareils par des appareils à faible débit	Plusieurs appareils à faible débit installés (ex. : implantation dans les projets LEED et remplacement lorsque les appareils existants atteignent la fin de leur vie utile)	Poursuivre le remplacement des appareils lorsque cela est justifié
Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable (ex. : règlement RCG 13-023)	Information sur le règlement transmise dans le cadre de la délivrance de permis (ex. : libellé rappelant les exigences ajouté sur la demande de permis)	Poursuivre la transmission de l'information
	Plusieurs ateliers de sensibilisation environnementale donnés aux élèves des écoles primaires et secondaires par l'Écoquartier (ex. : atelier sur l'économie d'eau potable)	Poursuivre la tenue des ateliers de l'Écoquartier
Favoriser les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales (jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale	Gestion naturelle des eaux pluviales pratiquée dans le cadre de projets particuliers (ex. : 2º Avenue)	Réaliser des analyses nécessaires à l'établissement d'un cadre régle- mentaire favorisant ces pratiques
Promouvoir la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (ex. : règlement 11-010)	Information sur la protection des bâtiments transmise dans le cadre de la délivrance de permis (ex. : autocollant ajouté sur les plans)	Poursuivre la transmission de l'information
Action 8 Décontaminer les sol	5	
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Trouver les terrains contaminés sous la responsabilité des administrations locales et procéder à leur décontami-	Plusieurs travaux de décontamination réalisés dans les parcs et autour des immeubles lorsque les résultats de	Poursuivre les travaux de décontamination nécessaires, lorsque intégrés aux travaux

l'analyse des sols le justifient (ex. : parc du Père-Marquette) dans les parcs ou les édifices

municipaux



Priorité 3

Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé Qu'ils soient résidants de l'arrondissement depuis toujours ou Rosemontois d'adoption, les citoyens de Rosemont—La Petite-Patrie choisissent d'y demeurer pour la vie de quartier, les services de proximité, l'offre d'activités culturelles, de loisirs et sportives, la mixité et l'accessibilité de nombreuses ressources.

Résolument tourné vers le développement social et l'inclusion, l'Arrondissement s'affairera à bâtir, d'ici 2020, des milieux de vie humains, qui répondent aux besoins des citoyens de tous horizons. Pour ce faire, il poursuivra notamment la mise en œuvre de son plan d'action MADA (Municipalité amie des aînés) qui inclut, entre autres, le développement de l'offre d'activités accessibles universellement et l'implantation de nouveaux bacs surélevés dans les jardins communautaires.

Pour s'attaquer aux inégalités, l'Arrondissement misera sur l'application de sa stratégie visant un meilleur accès à des logements abordables et continuera de soutenir une offre alimentaire saine et de proximité, tout en stimulant l'activité commerciale locale. Il encouragera divers projets comme les Magasins-Partage, les épiceries solidaires, la récupération de denrées invendues, les poulaillers urbains, qui sont autant d'occasions de tisser des liens forts entre les divers acteurs de la communauté.

Finalement, tout en maintenant les investissements dans les infrastructures des quartiers et dans la préservation du patrimoine bâti et culturel, l'Arrondissement s'affairera à démocratiser l'art et la culture en les décloisonnant. De ce fait, il entend multiplier l'offre culturelle et de loisirs dans les espaces publics et les milieux de vie.







3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Action 9 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Poursuivre la mise en œuvre locale du plan MADA (Municipalité amie des aînés)	Plan 2017-2019 adopté en mars 2017	Présenter le bilan du plan 2017-2019
Adhérer à la Politique de l'enfant et à son plan d'action	Quelques actions en cours (ex. : soutien à des organismes qui favorisent l'inclusion d'enfants avec limitations fonctionnelles et participation à la rédaction du guide d'aménagement de ruelles actives et sécuritaires)	Poursuivre les actions en cours
Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes (de 17 à 25 ans) afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle	Plusieurs stages offerts (ex. : stage en animation culturelle et dans le cadre du programme du parrainage professionnel)	Poursuivre les offres de stages

Action 10 Préserver le patrimo	ine et promouvoir la culture	
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Augmenter la participation et le nombre d'activités de médiation culturelle	Plusieurs activités de médiation culturelle offertes (ex.: spectacles de la maison de la culture suivis de rencontres et de discussions avec les artistes, ateliers de création en lien avec les expositions présentées à la maison de la culture, développement de projets artistiques avec le milieu scolaire et avec des groupes d'aînés, soirées cinéma suivies de discussions avec des réalisateurs)	Maintien de la participation et du nombre d'activités de médiation culturelle
Bonifier l'offre culturelle de proximité (bibliothèques, réseau Accès culture, art public)	Politique culturelle et plan directeur sur 5 ans élaborés	Réalisation de 75 % des actions inscrites au plan d'action culturel 2016-2020
Assurer la protection et la mise en valeur de bâtiments, d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial, en incluant le patrimoine moderne et le patrimoine industriel	Plusieurs projets de protection et de mise en valeur réalisés (ex. : Réseau-Vert, kiosque du parc Molson)	Augmentation du nombre de projets réalisés
,	Projets dans les grands bâtiments institutionnels et les lieux de culte d'intérêt soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans l'objectif d'assurer la préservation des caractéristiques architecturales et paysagères d'intérêt, notamment par la réalisation d'un énoncé patrimonial	Poursuite de l'application des obligations au PIIA

Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Action 11 Améliorer l'accès aux services, aux infrastructures et aux équipements municipaux

Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments municipaux	Plusieurs projets réalisés (ex. : Centre Gabrielle-et-Marcel- Lapalme, chalets des parcs De Gaspé et du Pélican)	Poursuivre les projets de mise aux normes et d'accessibilité universelle
Appliquer les principes de l'accessibilité universelle lors des événements et activités organisés par l'administration locale	Tous les événements réalisés selon les principes de l'accessibilité universelle	Tripler le nombre d'activités destinées aux clientèles à mobilité réduite à l'extérieur des bâtiments municipaux
Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture	Principes intégrés à quelques projets (ex. : placottoirs approuvés par Société Logique)	Poursuivre l'intégration des principes de l'accessibilité universelle dans les projets d'aménagement
S'assurer de l'accessibilité optimale des équipements culturels et de loisirs	Plusieurs projets d'optimisation réalisés (ex. : chalets des parcs De Gaspé et du Pélican, Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme)	Poursuivre les travaux d'optimisation de l'accessibilité des équipements lorsque ceux-ci atteignent leur fin de vie utile

Action 12 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Soutenir les nouveaux marchés saisonniers et autoriser les écoles ou autres organisations à accueillir des marchés en période estivale	Plusieurs marchés soutenus (ex. : marchés de nuit et Angus)	Analyser le cadre réglementaire permettant ce type d'activité et se concerter avec les acteurs concernés
Permettre aux commerces qui offrent des fruits et légumes frais d'augmen- ter la superficie de leur établissement en autorisant les étalages extérieurs	Cadre réglementaire existant appliqué	Réviser le cadre réglementaire pour faciliter la pratique de ces activités
Faire l'inventaire de l'actif alimentaire local (jardins communautaires et collectifs, cuisines collectives, marchés publics ou saisonniers, fermes urbaines, etc.) et en augmenter le nombre	Plusieurs projets d'agriculture urbaine réalisés ou soutenus par l'Arrondisse- ment (ex. : Épicerie solidaire, jardins communautaires, poulaillers urbains)	Poursuivre l'inventaire et augmenter l'actif alimentaire local



3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Action 13 Poursuivre le développement de quartiers viables		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Maintenir, consolider et diversifier les commerces et services de proximité qui répondent aux besoins de la population dans les quartiers	Soutien à plusieurs associations (ex. : Beaubien Est, P'tit Beaubien)	Poursuivre l'accompagnement des associations de commerçants
Assurer une offre résidentielle diversifiée permettant de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (familles, aînés, etc.)	Adoption de la stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte à l'insalubrité, en 2015	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie
Bonifier l'offre d'équipements culturels et de loisirs et en assurer l'accès en transport collectif	Plusieurs équipements culturels et de loisirs bonifiés (ex. : terrain synthétique à Étienne-Desmarteau, plancher de danse au parc Lafond, aire de jeux et jeux d'eau au parc de l'Ukraine)	Poursuivre les projets de bonification des équipements culturels et de loisirs
Bonifier le réseau de ruelles vertes	108 ruelles vertes aménagées	Poursuivre la mise en œuvre du programme des ruelles vertes



Priorité 4

Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable Encore aujourd'hui, on associe trop souvent le développement économique, l'industrie et le commerce à des impacts négatifs sur l'environnement. Pourtant, il est possible de créer de la richesse localement en faisant place à des pratiques économiques innovantes, plus vertes et dites circulaires.

Depuis quelques années, l'Arrondissement implante des mécanismes qui favorisent et encadrent les projets d'économie collaborative sur son territoire, développe des partenariats avec plusieurs entreprises d'économie sociale et encourage la tenue d'événements écoresponsables. La valorisation du bois de frêne en mobilier urbain, réalisée en partenariat avec un organisme d'insertion à l'emploi en est un bon exemple. Au nombre des initiatives d'économie verte soutenues, on compte également des projets développés par La Coop Carbone, qui œuvre auprès des industries afin de réduire leurs émissions de GES, et par Solon, organisme qui investigue notamment sur le potentiel d'utilisation de l'énergie géothermique en milieu urbain.

Durant les trois prochaines années, Rosemont–La Petite-Patrie continuera d'encourager et de favoriser l'économie circulaire, notamment par l'application de la réglementation mise en place pour faciliter l'utilisation du territoire et le partage des espaces sous-utilisés (stationnements, lieux d'entreposage et terrains cultivables). L'élaboration d'une politique d'achat local et d'une stratégie de mise en place de mesures écoresponsables lors de la tenue d'événements s'ajouteront aux efforts déployés.









Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

Action 14 Verdir l'économie		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Recourir aux produits et services issus des entreprises d'économie sociale	Entreprises d'économie sociale mises à contribution pour le projet de valorisation du bois de frêne et organismes d'économie sociale soutenus	Maintenir le recours et le soutien aux entreprises d'économie sociale
Mettre en œuvre un projet d'économie circulaire	Modification réglementaire apportée en 2016 pour permettre l'économie collaborative Valorisation du bois de frêne Soutien à des organismes (ex. : La Coop Carbone et Solon)	Poursuivre l'application réglementaire et les projets d'économie circulaire
Action 15 S'approvisionner de	façon responsable	
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Établir le cadre nécessaire à l'adoption d'une politique d'achat local	-	Proposer une politique d'achat local
Action 16 Organiser des événe	ements écoresponsables	
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Établir une stratégie de mise en place de mesures écoresponsables lors de	-	Proposer une stratégie de mise en place de mesures écoresponsables

Action 16 Organiser des événements écoresponsables		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Établir une stratégie de mise en place de mesures écoresponsables lors de la tenue d'événements	-	Proposer une stratégie de mise en place de mesures écoresponsables
Éliminer l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale	-	Rendre disponible le matériel nécessaire pour éviter le recours à des bouteilles d'eau à usage unique
Installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés	-	Installer progressivement des fontaines d'eau potable lors de rénovations dans les parcs



Terreau fertile en idées émergentes pour le développement durable, Rosemont–La Petite-Patrie peut compter sur des citoyens, organismes et entreprises déjà investis dans l'innovation.

La mobilisation des employés, des partenaires et de la population à l'égard du développement durable continuera d'être une priorité d'ici 2020. L'Arrondissement prévoit à cet effet la mise en place de comités de milieu de vie, qui constitueront de nouveaux espaces de participation et de consultation citoyennes. Points de contacts privilégiés entre le milieu et l'administration locale, ces derniers contribueront notamment au développement de projets participatifs d'aménagement ou de bonification des biens collectifs.



Mobiliser les parties prenantes

Action 17 Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés		
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
Mettre en place des comités réunissant les intervenants locaux pour favoriser la synergie et l'émergence de projets de développement durable sur le territoire	-	Mettre en place des comités de milieu de vie et un budget participatif

Action 18	B Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable		
Mesures de m	nise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles
•	rencontres des e Montréal durable	Participation à une rencontre des partenaires	Participer aux rencontres du Bureau du développement durable

Action 19 Rayonner ici et à l'échelle internationale			
Mesures de mise en œuvre	2015-2017 - Années de référence	2020 - Cibles	
Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les réseaux, congrès, concours, etc.	Projets de l'Arrondissement communiqués par divers moyens et participation à des concours (ex. : CRE de Montréal, Défi Santé)	Poursuivre les communications et la participation à des concours	

Coordination
Division des communications
de l'arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie

Révision Jocelyne Hébert

Design graphique Robert Boisvert

